



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 mars 2020

10^{ème} Commission

N° CP-2020-3-10-1

Service instructeur

DSOL - Direction des territoires de la solidarité

Service consulté

STRATÉGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - RAPPORT D'EXECUTION 2019

Résumé : Le 21 juin 2019, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi 2019-2020 était approuvée par l'Assemblée départementale. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, dévoilée par le Président de la République le 13 septembre 2018.

La Convention s'articule autour de trois axes (la prévention des sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance, l'action sociale de proximité et l'insertion) déclinés en différentes fiches actions. L'Etat a contribué à cette stratégie, pour 2019, à hauteur de 612 343,26€ auxquels doivent correspondre une somme équivalente de dépenses départementales.

Ces 5 mois de mise en œuvre font l'objet d'un premier rapport d'exécution au titre de l'année 2019. C'est l'objet du présent rapport.

I. La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté et la contractualisation

La Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP) s'articule autour de 5 engagements portant chacun une promesse de mobilisation de crédits supplémentaires par l'Etat :

- Assurer l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté (1,24 milliard d'€),
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants (271 millions d'€),
- Garantir un parcours de formation pour tous les jeunes (439 millions d'€),

- Promouvoir des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité (4,97 milliards d'€),
- Investir pour l'accompagnement vers l'emploi (1,04 milliard d'€).

Outre l'organisation de conférences régionales organisées par les services de l'Etat pour mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs de la lutte contre la pauvreté, et d'une quinzaine de groupes de travail thématiques, la SNPLP porte une contractualisation Etat-Département par l'établissement de Conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi. Ces conventions, « pacte de solidarité » sur 3 ans (2019-2021) s'articulent autour de 3 priorités :

- Mettre l'accent sur l'insertion,
- Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortant de l'ASE,
- Refonder et revaloriser le travail social au service des familles.

Les conventions portent des actions dites « socles », partagées avec l'Etat et des actions dites « d'initiatives départementales » choisies par les Départements dans l'une des trois priorités énumérées ci-dessus.

Un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi est créé pour accompagner la contractualisation et soutenir les actions du Département. Ce fonds s'inscrit dans une logique de co-financement, les sommes engagées par l'Etat devant faire écho à des dépenses d'un même montant portées par les collectivités.

Pour 2019, 612 343,26 euros ont été engagés par l'Etat pour 2019. Côté Département, les crédits SNPLP englobent les actions nouvelles portées dans le cadre du BP 2019 au titre de l'insertion vers l'emploi pour près de 231 675,64 euros (« Demain à l'emploi », la mobilité au service de l'emploi, les Conseillers relais entreprises, le Parrainage et les Ambassadeurs du bénévolat), la valorisation et le renforcement de l'engagement du Département en faveur des jeunes de l'aide sociale à l'enfance et de l'accompagnement des personnes précarisées dans les territoires.

D'une façon opérationnelle et pour 2019, la convention liant le Département du Haut-Rhin à l'Etat s'articule autour de 11 actions (7 au titre du socle et 4 dans le cadre des initiatives départementales), réparties en trois axes :

- La prévention des sorties « sèches » de l'Aide sociale à l'enfance ;
- Le renforcement de l'action sociale de proximité ;
- L'insertion vers l'emploi.

II. Bilan 2019 de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté

Le rapport d'exécution, annexé au présent rapport détaille les actions mises en œuvre et les résultats obtenus. Les faits marquants relatifs à la mise en œuvre 2019 de la Stratégie sont les suivants :

II.1 La prévention des sorties « sèches » de l'aide sociale à l'enfance

L'enjeu de **la préparation à l'autonomie pour les enfants confiés au Département au titre de l'aide sociale à l'enfance** est l'un des axes forts de la politique de protection de l'enfance de notre collectivité. Préparer au mieux les jeunes confiés et accompagnés est en effet primordial pour éviter toute sortie sèche.

Cet enjeu, couplé aux possibilités d'appui et de soutien offertes aux jeunes une fois sortis de l'ASE, constituent le premier axe de la contractualisation pour un engagement global, Etat et Département, de 185 600 euros.

Trois fiches actions ont ainsi été identifiées : « *Pour une structuration des dispositifs de préparation à l'autonomie* », « *Les PAEJ comme lieu d'ancrage pour les jeunes de l'ASE* », « *Poursuite des actions et innovations en matière de logement des jeunes* », en lien pour ce dernier point, avec le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Plusieurs initiatives de la collectivité, réalisées dans le cadre de ces fiches actions et marquant l'investissement en la matière, peuvent être mises en avant au titre du bilan 2019 de la contractualisation, notamment :

- Consolidation des suivis spécifiques de jeunes de 16 à 17 ans dans le cadre de la préparation à la majorité par l'inspecteur ASE ou le travailleur social de l'unité accueil familial, particulièrement dédiés à cette thématique ;
- Déploiement d'une cinquantaine de Projets Pour l'Enfant (PPE) dans le cadre de la préparation à la majorité ;
- Mise en place, sur le dernier trimestre d'ateliers « Bientôt majeurs » pour des mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance ayant 16 ans dans le mois, organisés par le service de l'ASE en lien avec l'Association de prévention spécialisée mulhousienne (APSM). Ces ateliers sont par ailleurs l'occasion de permettre aux jeunes concernés de d'ores et déjà cibler les PAEJ comme étant, pour eux, un lieu d'ancrage futur potentiel.
- Financement de la création de 45 places dédiées pour des ex-mineurs non accompagnés en Contrat jeunes majeurs, portées par l'association Appuis avec un accompagnement socio-éducatif spécifique.

II.2 Le renforcement de l'action sociale de proximité

Deux actions sont portées à ce titre dans la contractualisation, « *vers un renforcement du maillage territorial* » et « *pour la mise en œuvre des référents de parcours* », avec une valorisation globale, au titre de la convention, de 380 000 euros.

Le Département du Haut-Rhin possède historiquement un **ancrage territorial en proximité de la population particulièrement fort**. 46 lieux d'accueils, Espaces solidarité et Espaces solidarité Senior maillent ainsi le territoire, complétés par une trentaine de lieux de permanences, véritables points d'appui à la lutte contre la fracture territoriale en faveur des franges de la population les plus fragiles. Près de 95% de la population se trouvent ainsi à moins de 30 minutes de déplacement d'un de ces Espaces.

Ces lieux permettent aux personnes rencontrant des difficultés d'ordre médico-social ou éducatives d'être accueillies, écoutées, orientées, aidées ou accompagnées par les professionnels de la collectivité (secrétaires médico-sociales, travailleurs médico-sociaux, ...).

Au-delà de ce maillage territorial par les structures du Conseil départemental, un accent est mis sur l'articulation avec les partenaires territoriaux afin que les orientations adéquates puissent être faites pour aiguiller les personnes vers le partenaire qui pourra contribuer à apporter une aide ou un accompagnement aux personnes concernées. De façon concrète, cela peut se matérialiser de différentes manières et suivant différents niveaux d'intégration, par exemple :

- Animation de réseaux pour faciliter et consolider les articulations autour des situations de personnes en difficulté (exemple du Groupement des acteurs sociaux du Sundgau –GASS) ;
- Conventions de partenariat qui peuvent, comme dans le cas du Développement social intégré (DSI) mulhousien, porter des axes de travail prioritaires chaque année. Dans le cas du DSI, 2019 a ainsi été plus particulièrement marquée par la mise à jour des articulations entre les deux collectivités au titre de l'action sociale de proximité et le renforcement de la culture commune entre les professionnels de la Ville et du Département.

La mise en place du référent de parcours pour les situations de fragilité les plus complexes s'inscrit dans la continuité de ce renforcement de l'action sociale de proximité. La démarche initiée par le Département du Haut-Rhin repose sur un double mouvement en étages :

- Un premier étage se matérialise par l'instauration de commissions pluridisciplinaires (commissions familles et commissions sociales), ouvertes aux partenaires intervenant dans la situation et aux personnes accompagnées, où sont abordées les situations de ces personnes dans le cadre d'un croisement des expertises. Ce dispositif permet ainsi d'appréhender de façon plus efficace les situations complexes au-delà de l'accompagnement classique.
- La mise en place de la fonction de référent de parcours pour les situations les plus complexes nécessitant notamment une meilleure articulation des différents intervenants, constitue le second étage du dispositif.

2019 a été marquée par la pleine mise en œuvre des Commissions pluridisciplinaires d'examen des situations individuelles. Tous les Territoires de Solidarité fonctionnent désormais suivant les principes directeurs arrêtés par les Elus de la collectivité. 2019 a également été l'année de l'ancrage pour 4 Territoires de la mise en œuvre de la fonction de référent de parcours (choix des domaines d'expérimentation avec les partenaires, réalisation des outils, ...).

II.3 L'insertion vers l'emploi

En matière d'**insertion vers l'emploi**, les objectifs portés par la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, rejoignent largement les efforts déployés par le Département du Haut-Rhin, dans le cadre du Juste droit, autant pour fluidifier et accélérer la mise en œuvre des parcours d'insertion au bénéfice de ceux qui y ont droit, que pour développer des actions concrètes et opérationnelles pour rapprocher les bénéficiaires du rSa du monde professionnel et de l'emploi. 659 086,52 euros sont avancés au titre de la convention pour cette année 2019.

Au titre de l'action « *Pour la stabilisation de la bonne performance en matière de suivi de parcours et d'insertion des bénéficiaires du rSa* », la montée en charge importante de la téléprocédure impacte le fonctionnement des plateformes mises en place par le Département (52% des entrées contre 45% en 2018). La collectivité s'est ainsi adaptée, notamment en renforçant l'organisation, par redéploiement des moyens humains, de l'instruction vers les entretiens d'orientations, et ce pour garantir une orientation rapide vers l'accompagnement adéquat. Le système haut-rhinois conserve ainsi une haute performance. 60% des bénéficiaires orientés vers un opérateur financé par le Département se voient fixer un 1^{er} rendez-vous d'accompagnement dans les 15 jours suivant l'orientation avec, à terme, un objectif de 100%.

Le Département du Haut-Rhin a par ailleurs poursuivi sa dynamique de déploiement d'une palette de suivis et d'actions dans le cadre des accompagnements proposés. En 2019, et dans le cadre de l'action « *vers un renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du rSa par la création de nouvelles actions* », il peut notamment être noté l'accent mis sur les réorientations vers des accompagnements professionnels pour faciliter le retour à l'emploi, concomitamment au règlement des freins à la reprise. La Collectivité a par ailleurs noué des partenariats avec les entreprises et fédérations professionnelles (hôtellerie-restauration, agriculture) et les acteurs du champ de l'insertion pour élargir les possibilités d'emploi des bénéficiaires du rSa. Le partenariat avec la Région a par ailleurs été renforcé en matière d'accès aux formations.

Les initiatives départementales viennent renforcer cet élargissement des leviers permettant le retour à l'emploi. La mise en place de l'*Allocation départementale individuelle à la mobilité (ADIM)* pour un volume de près de 47 000€ sur un semestre a ainsi permis d'aider des bénéficiaires du rSa pour le financement de permis de conduire, d'achat ou de réparation de véhicules, ou encore de prise en charge de frais de transport.

Les deux *Conseillers relais entreprises* ont pu utilement et de façon concrète favoriser le placement de bénéficiaires auprès d'entreprises, notamment dans le cadre d'opération ciblées (commerce pour la période de Noël, hôtellerie-restauration, maraîchage, ...) et les liens avec le monde de l'entreprise. Toujours pour faciliter l'insertion vers l'emploi, 50 binômes ont pu être constitués en 2019 dans le cadre du *parrainage*, offrant aux bénéficiaires du rSa, un appui pour leur recherche d'emploi et l'introduction dans des réseaux professionnels.

Enfin, les 3 *Ambassadeurs du bénévolat* mis en place au dernier trimestre 2019 ont notamment permis d'accompagner 73 bénéficiaires du rSa.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le présent rapport ainsi que le rapport d'exécution de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté au titre de l'année 2019, ci-annexé.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT